



**ARRETE DU MAIRE
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée - Rue du Général Leclerc - CIRCET -
ARR 2025-04-17-56-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise CIRCET, 213, rue Pierre Marti 25460 Etupes
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée pour Orange, 52, rue du Général Leclerc
à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée pour Orange auront lieu à SELONCOURT, 52, rue du Général Leclerc. Ces travaux se dérouleront entre le 28 avril 2025 et le 02 mai 2025 pour une durée de 2 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des véhicules se fera sur une seule voie et sera réglementée par des feux de chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 17 avril 2025
Jean-Marc ROBERT,
Adjoint à la Voirie et à la circulation

